



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil municipal de Lac-Saguay a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 juin 2023 le Règlement 2023-02 décrétant les règles de brûlage sur le territoire de la Municipalité de Lac-Saguay

Tout contribuable qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau aux heures normales du bureau municipal.

Donné à Lac-Saguay, ce 19^e jour du mois de juin 2023.

Richard Gagnon
Greffier-trésorier